

**MODIFICATION N° 5 DATÉE DU 5 MARS 2018
APPORTÉE À LA NOTICE ANNUELLE DATÉE DU 12 MAI 2017
EN SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N°1 DATÉE DU 4 JUILLET 2017,
PAR LA MODIFICATION N°2 DATÉE DU 19 JUILLET 2017,
PAR LA MODIFICATION N°3 DATÉE DU 2 OCTOBRE 2017 ET
PAR LA MODIFICATION N°4 DATÉE DU 21 DÉCEMBRE 2017**

Fonds de revenu canadien à court terme BNI (Séries Investisseurs, O et R)

(le « Fonds »)

La notice annuelle datée du 12 mai 2017 en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 4 juillet 2017, par la modification n° 2 datée du 19 juillet 2017, par la modification n° 3 datée du 2 octobre 2017 et par la modification n° 4 datée du 21 décembre 2017 (la « **notice annuelle** ») se rapportant au placement des titres du Fonds par Banque Nationale Investissements inc. (« **BNI** ») est par les présentes modifiée comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification n° 5 apportée à la notice annuelle ont le sens qui leur est attribué dans la notice annuelle.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

La présente modification n° 5 est déposée en lien avec la modification n° 5 datée du 5 mars 2018 apportée au prospectus simplifié daté du 12 mai 2017, en sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 4 juillet 2017, par la modification n° 2 datée du 19 juillet 2017, par la modification n° 3 datée du 2 octobre 2017 et par la modification n° 4 datée du 21 décembre 2017 (la « **Modification n° 5 du prospectus simplifié** »).

La Modification n° 5 du prospectus simplifié a pour objet de donner avis aux épargnants :

1. De la fermeture du Fonds aux nouvelles souscriptions depuis le 1^{er} mars 2018; et
2. De la fermeture définitive du Fonds à compter du ou vers le 11 mai 2018.

Les porteurs de titres devraient consulter la Modification n° 5 du prospectus simplifié afin d'obtenir plus de détails.

DÉTAIL DES MODIFICATIONS

La notice annuelle est par les présentes modifiée comme suit :

- a) Dans le tableau « Date de création des fonds et autres événements importants » débutant à la page 1, le paragraphe suivant est ajouté dans la colonne « Changements (s'il y a lieu) » de la ligne concernant le Fonds:

« Depuis le 1^{er} mars 2018, les titres du fonds ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions, autres que celles effectuées dans le cadre de programmes d'investissement systématique ou de programmes de réinvestissement de distributions déjà en place. Le fonds sera liquidé et dissous le ou vers le 11 mai 2018. »

- b) À la page 32, le paragraphe suivant est ajouté après le dernier paragraphe de la rubrique « Achats, substitutions, conversions et rachats de parts » :

« Depuis le 1^{er} mars 2018, les parts du Fonds de revenu canadien à court terme BNI ne peuvent plus faire l'objet de nouvelles souscriptions, autres que celles effectuées dans le cadre de programmes

d'investissement systématique ou de programmes de réinvestissement de distributions déjà en place. Veuillez communiquer avec Banque Nationale Investissements inc. ou votre courtier pour obtenir de plus amples renseignements ».

Attestation du Fonds, du gestionnaire et du promoteur du Fonds

Le 5 mars 2018

La présente modification n°5 datée du 5 mars 2018, avec la notice annuelle datée du 12 mai 2017, en sa version modifiée par la modification n°1 datée du 4 juillet 2017, par la modification n°2 datée du 19 juillet 2017, par la modification n°3 datée du 2 octobre 2017 et par la modification n°4 datée du 21 décembre 2017, et le prospectus simplifié daté du 12 mai 2017, en sa version modifiée par la modification n°1 datée du 4 juillet 2017, par la modification n°2 datée du 19 juillet 2017, par la modification n°3 datée du 2 octobre 2017, par la modification n°4 datée du 21 décembre 2017 et par la modification n°5 datée du 5 mars 2018, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., en tant que gestionnaire et promoteur
et au nom du fiduciaire du Fonds.

« *Jonathan Durocher* »

Jonathan Durocher
Président et chef de la direction

« *Sébastien René* »

Sébastien René
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de **Banque Nationale Investissements inc.**,
en tant que gestionnaire et promoteur et au nom du fiduciaire du Fonds.

« *Joe Nakhle* »

Joe Nakhle
Administrateur

« *Tina Tremblay-Girard* »

Tina Tremblay-Girard
Administratrice

Attestation du placeur principal du Fonds

Le 5 mars 2018

À notre connaissance, la présente modification n°5 datée du 5 mars 2018, avec la notice annuelle datée du 12 mai 2017, dans sa version modifiée par la modification n°1 datée du 4 juillet 2017, par la modification n°2 datée du 19 juillet 2017, par la modification n°3 datée du 2 octobre 2017 et par la modification n°4 datée du 21 décembre 2017, et le prospectus simplifié daté du 12 mai 2017, dans sa version modifiée par la modification n°1 datée du 4 juillet 2017, par la modification n°2 datée du 19 juillet 2017, par la modification n°3 datée du 2 octobre 2017, par la modification n°4 datée du 21 décembre 2017 et par la modification n°5 datée du 5 mars 2018, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Banque Nationale Investissements inc., en tant que placeur principal du Fonds.

« *Jonathan Durocher* »

Jonathan Durocher
Président et chef de la direction